

Image not found or type unknown



Date de renouvellement d'un bail

Par **lopigna**, le **18/03/2008** à **09:13**

J'ai signé un bail (loi de 89) le 01/03/2000 pour une durée initiale d'un an pour raison professionnelles ou familiales du bailleur. rnQuelle est aujourd'hui la date de renouvellement de mon bail: le 01/03/2009 ou 01/03/2010. Merci de votre réponse car un voisin va acheter mon appartement et veut le récupérer au plus vite

Par **ptolemeeee**, le **18/03/2008** à **14:29**

Si votre voisin souhaite récupérer l'appartement, dont il est le nouveau propriétaire, pour y habiter lui-même ou y loger un membre de sa famille, il peut vous donner congé quand il le souhaite en respectant un délai de préavis de six mois.